

L'hon. M. Martin: Voilà l'une des questions dont j'allais parler, évidemment, puisqu'elle avait été soulevée par l'honorable représentant de Kootenay-Ouest.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Le chef de l'opposition n'a pas le droit. . .

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, quelles que soient les remarques faites par les chefs des divers partis, le ministre n'a pas le droit d'y répondre. Il en a toujours été ainsi par le passé. Si on autorise maintenant cette façon de procéder, il faudrait permettre aussi une discussion générale. Le gouvernement suscitera peut-être une occasion de tenir un débat général sur cette question.

M. l'Orateur: Il va sans dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et de curiosité les observations des honorables représentants, y compris le ministre et le chef de l'opposition. Il est possible qu'un peu trop de latitude ait été accordée à l'égard des commentaires sur la déclaration du ministre. C'est pourquoi nous nous engageons dans un débat qui n'a pas sa place maintenant, à l'appel des motions. Je me permets d'inciter le ministre à donner l'exemple afin que nous puissions procéder à d'autres questions. La discussion de ces détails à l'appel des motions ne doit pas donner lieu à des déclarations longues et controversables.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je n'entends aucunement contrecarrer d'aucune façon votre remarque ni m'y opposer, mais la question étant importante, j'ai cru nécessaire d'informer la Chambre des vues du gouvernement au sujet des propositions qui ont été faites. Mais étant donné ce que vous avez dit, qu'il me suffise de vous suggérer, en toute déférence, d'examiner en même temps que le Règlement les comptes rendus des quatre ou cinq dernières années. Votre Honneur y verra qu'à plusieurs reprises, l'actuel chef de l'opposition a donné tant et plus de réponses aux réactions de l'opposition à l'égard de déclarations faites par son gouvernement incompetent.

L'hon. M. Churchill: En fait d'incompétence, vous vous révélez maintenant maître en la matière.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXTENSION DES HEURES DE SÉANCE—
EXAMEN DES CRÉDITS LE VENDREDI

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de faire part à la Chambre de pourparlers que

[M. Barnett.]

j'ai eus avec des honorables vis-à-vis sur certains moyens à prendre en vue d'accélérer nos travaux, afin de pouvoir ensuite les interrompre durant une partie de l'été. Tous les partis sont disposés, je pense—et, si tel n'est pas tout à fait le cas, on n'a pas à se gêner pour me le rappeler—à renoncer, le reste de cette semaine, et la semaine prochaine, à l'heure des simples députés afin de la consacrer aux affaires du gouvernement, les lundis, mardis, mercredis et vendredis. Nous sommes prêts également à siéger à 7 heures du soir au lieu de 8 heures les lundis, mardis et jeudis. Comme il y a entente là-dessus pour aujourd'hui, le reste de la semaine et la semaine prochaine—et je m'arrête là—ne pourrait-on pas l'inscrire comme un ordre de la Chambre? La chose faite, j'aurai un mot à ajouter à propos du vendredi, mais cette fois il ne s'agira pas d'ordre à inscrire.

M. l'Orateur: La proposition agréée-t-elle à la Chambre?

Des voix: D'accord!

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y avait autre chose, à moins que cela m'ait échappé à la dernière minute; n'avait-il pas été convenu que le jeudi, durant l'heure réservée aux mesures des simples députés, on accorderait la priorité aux bills d'intérêt privé?

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement est tout à fait d'accord, si la Chambre y consent. Je pense que, de toute façon, c'est ce qui arriverait, parce qu'aucun avis de motion n'a été reporté, mais si on accepte ce que soit compris dans ce que j'ai d'abord proposé, je m'en féliciterais.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une question pour tirer cette affaire au clair, monsieur l'Orateur. A compter de quand l'entente va-t-elle s'appliquer et reprendrons-nous à l'automne les heures des simples députés que nous aurons perdues?

L'hon. M. Pickersgill: On ne fait que suspendre les heures réservées aux simples députés; donc, ceci n'entravera pas l'application normale du Règlement les lundis, mardis et mercredis. Je crains que les heures du vendredi, à cause du Règlement, seront bel et bien perdues: on ne peut refaire le vendredi, si je puis m'exprimer ainsi, puisque la règle vaut pour toute la session.

M. Bell: Quand cela va-t-il commencer?

L'hon. M. Pickersgill: Ceci ne vaudra que jusqu'à la fin de la semaine prochaine, à partir d'aujourd'hui. J'aimerais maintenant dire un mot au sujet des vendredis, pour la gouverne des honorables députés. Il est entendu que